

Exemplaire destiné exclusivement à **Robin CARCAN** - Abonné n°AA037568

# Amazon : un imbroglio syndical bloque les élections sur le site de Brétigny-sur-Orge

Après une première annulation en avril par le tribunal judiciaire d'Évry, les élections professionnelles du deuxième plus grand site français du logisticien américain vont être reportées. Une rivalité entre Solidaires et sa fédération SUD Commerce bloque l'élection du CSE de l'entrepôt géant de Brétigny-sur-Orge.



*Le site Amazon de Brétigny-sur-Orge (Essonne). © Eric PIERMONT / AFP*

L'annulation des élections professionnelles par le tribunal judiciaire d'Évry le 26 avril ne fait pas les affaires d'**Amazon France Logistique** (AFL). Le logisticien avait prévu d'organiser un nouveau scrutin d'ici à fin juin, mais il

vient de le renvoyer *sine die*, sans nouvelle date programmée à ce jour. Et pour cause. Le litige qui a pris racine sur le site de Brétigny-sur-Orge (Essonne), deuxième plus grand entrepôt français du logisticien américain avec ses 140 000 mètres carrés, est loin d'être éteint.

En septembre 2023, deux listes issues de la même "écurie" syndicale se sont présentées aux élections professionnelles : l'une était portée par la structure nationale **Union syndicale Solidaires**, et l'autre par sa **Fédération SUD Commerce et services**. La demande d'annulation des élections de 2023 a été portée par la **CFDT**, défendue par **Jonathan Cadot** du cabinet **Lepany**.

La bisbille perdurant entre le syndicat national et sa fédération, le litige reste d'actualité pour Amazon France Logistique. Car le site Essonnien, premier site robotique lancé en 2019 du logisticien, s'est à nouveau retrouvé fin mai avec deux listes estampillées de la même organisation, Solidaires. C'est désormais Amazon, conseillé par **François Farmine**, associé du cabinet **Clifford Chance**, qui projette cette fois de saisir la justice.

## Quand la juge botte en touche

Le logisticien espère ainsi obtenir une décision plus tranchée du tribunal judiciaire. Fin avril, celui-ci a invalidé l'élection des membres titulaires et des suppléants du premier collège du comité social et économique (CSE) de Brétigny-sur-Orge, numériquement le plus important des implantations françaises d'Amazon avec 3 720 inscrits, le site comportant une centaine de représentants syndicaux. Si la juge d'Évry a pris acte de la "guéguerre" entre les deux organisations se réclamant de Solidaires, elle a toutefois botté en touche et fait le service minimum en annulant le scrutin : elle s'est abstenue de légitimer une liste par rapport à l'autre.

Chronologiquement, c'est pourtant la Fédération SUD Commerce et services qui avait déposé une liste en premier, celle-ci ayant toujours été habilitée à le faire jusqu'ici. Ironie de ce contentieux, Amazon s'est retrouvé dans le même camp que tous les autres syndicats de l'entrepôt (**CFTC**, **CGT**, **FO**, **USAP**, **UNSA** et **CAT**), tous assignés par la CFDT.

Cette période transitoire reste par ailleurs très inconfortable pour le CSE de Brétigny-sur-Orge. L'instance ne peut pas se réunir et se voit contrainte de

gérer uniquement les affaires courantes. Une nouvelle élection est attendue,  
au mieux, d'ici à cet automne.

© *Copyright La Lettre.*

*Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans  
autorisation écrite - 108297885*

---

**LA LETTRE**

Publication éditée par le groupe Indigo Publications  
(Paris)

Publié sur LaLettre.fr/fr (Commission paritaire : 1225 Y  
90643)